

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

### Du 08 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de CLUIS s'est réuni le 08 Octobre 2021 à 19 heures 30, Salle Ivanhoé, sous la présidence de Monsieur Didier FLEURY, Maire.

Présents : Mmes MM. FLEURY, BLANCHET, DALOT, PENOT, PION, DAVIER, PORTIER-GONIN, MOTEAU, MOULIN, GILLET, AMPEAU, DAVIGNON-BRISSE, BRE.

Absents excusés avec pouvoir : Mme MERCIER Estelle, M. BRISSE Aymeric

Secrétaire : Mme PORTIER-GONIN Aurélie

Monsieur FLEURY Didier, Maire, ouvre la séance en annonçant qu'il convient de rajouter dans l'ordre du jour : Aliénation Bien au 12 Rue Grande - Délégations au Maire

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

#### **ALIENATIONS BIENS**

Le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la Commune pour les biens situés à Série et au 12 Rue Grande aux conditions mentionnées dans les déclarations présentées.

#### **OCCUPATION SALLE DE GYMNASTIQUE PAR LE REVEIL CLUISIEN**

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition du Réveil Cluisien la salle de gymnastique : une convention concrétisera les conditions d'occupation.

#### **OCCUPATION MEL PAR FAMILLES RURALES ET CLIC 36**

La MEL sera mise à disposition de Familles Rurales pour la pratique de la gymnastique et de l'Association CLIC 36 pour un atelier Photo. Une convention sera passée pour ces utilisateurs.

#### **DELEGATIONS AU MAIRE**

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE, dans un souci d'efficacité et de réactivité, décide de confier à M. le Maire la délégation en matière de droit de préemption urbain.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents :

Aurélie : Evoque le problème d'altercation entre enfants au site de la Gare - A surveiller

Jean-François : - Rend compte de la réunion du Syndicat des Eaux de l'Auzon : Entretien des bornes à incendie (M. le Président proposera aux Communes une convention) - Problème du personnel (recrutement envisagé - mise à disposition d'un agent communal pour les urgences)  
- Déploie que les travaux piétinent : travaux ravalement Façade Gendarmerie (programmés pour le 15/10 précise M. le Maire )  
- Demande de prévoir réunion de la Commission des travaux  
- Aborde le sujet de la Garderie (demande d'établir un bilan mois/mois)

Josiane : Rappelle le mail adressé à M. le Maire (délégations au Maire et le point sur le programme des travaux 2021).

Les demandes de versement des subventions allouées sont faites suite à la réalisation des travaux de voirie et de la création du City Park. L'aide financière sollicitée pour la création du CITY PARK au pays de la Chatre est toujours sur liste d'attente (précision apportée par Magali)

- déplore l'installation de cirques avec animaux : dorénavant, toute d'installation devra faire l'objet d'une demande détaillée en Mairie

Francis : - Rend compte de la réunion du Syndicat de la Bouzanne (projet embauche secrétaire)  
- informe que les travaux des vestiaires du Gymnase sont terminés

Mélissa : - Fait part qu'une erreur s'est glissée dans le courrier adressé aux seniors pour le repas de fin d'année : comme l'année dernière, les personnes qui ne participeront pas au repas recevront 20 € sous forme de 2 bons d'achat et un ballotin de chocolats.

- Souligne que la table PMR et les sacs (hygiène canine) ne sont toujours pas reçus.

- Sentiers de randonnées : mise en place des panneaux

- Demande de sécuriser (barrières/signalisation) l'aire du tir à l'arc (problèmes avec VTT)

- Informe de la demande du TIR A L'ARC concernant un aménagement d'une dalle en dur pour pas de tirs (meilleure stabilité) et d'un abri pour stocker leur matériel

Colette : Communique que les travaux ESAT avancent.

Frédéric : - Annonce que le marché de Noël se déroulera le 19/12/2021 : installation des commerçants sous la halle et repas servis à la MEL

- Dresse un bilan plutôt satisfaisant des marchés campagnards - émet d'autres idées pour l'an prochain

- soumet l'idée de réaliser une aire pour les camping cars

- se propose de mettre à jour le site internet de la Commune

Jean-Gabriel : - A été amené à constater des problèmes aux toilettes de l'ancien camping (eau qui coule + lumière)

Ghislaine : - Aborde l'avancement du PLUI (à ce jour, rien n'est arrêté) d'une part, puis le projet AGES ET VIES : une rencontre avec les responsables a eu lieu ; ils sont toujours intéressés pour s'implanter sur CLUIS. Sujet à approfondir lors d'une réunion d'information avec les membres du Conseil Municipal et enfin souhaite connaître les projets 2022.

M. le Maire rappelle les 3 grands projets : **lotissement** (demande des éléments chiffrés pour le prochain conseil Municipal) - **la Mairie** (un rendez-vous avec M. le Maire du PECHEREAU est pris pour se servir de leur expérience sur la réhabilitation du château le 18/10) - **Logements vacants**.

Il propose pour 2022 de prévoir : Travaux de voirie - Aménagement du Monument aux Morts - Installation d'une Pompe à Chaleur à la Mairie (Jean-Gabriel AMPEAU peaufine ce dossier) - climatisation de la MEL (Jean-Pierre s'en charge) - Aménagement d'un parking pour la Maison Médicale (travaux en régie) - Réaménagement de la Bibliothèque (salle pour associations)

Magali : Dresse un bilan de l'atelier « Logements vacants » : 4 jours intéressants avec rencontres de nombreux organismes de compétences particulières (CAUE, ABF, DDT....) et des clusiens.

Problématique : revitalisation du bourg

29 biens vacants dans le bourg ont été dénombrés.

Zone morte d'entrée de bourg (visite sur place de façon plus détaillée - constat : biens dégradés)

Pourquoi ces logements vacants ? Réflexions sur le cadre de vie - l'accessibilité (piétons- parkings- circulation - aménagements espaces publics)

Travail autour du Champ de Foire/Halle -

Maison THOMAS : opportunité ou pas ?

Le bureau d'Etudes fera une synthèse de ces journées, restituera les données, le 16/10 à la MEL à partir de 15 H suivi d'un débat avec la population.

E.P.F. (meneur de projets pour le bâti) pourrait s'occuper du projet à la condition que la CDC Val de Bouzanne adhère à cet organisme).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire  
Didier FLEURY